

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 Septembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix septembre, à 19 heures 30 minutes, heure légale, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale.

Etaient présents :

Mmes BOUTILLIER Corinne, BRAILLY Katia, GACQUERRE Véronique, BOURDON Sandrine, BONVARLET Lina. Mme DAMADE Claudie arrivée lors de la séance à 20h45
Mrs LERCH Didier, DOUAY Pierrick, JACQUEMARD Nicolas, QUIGNON François, RIQUIER François, BOULNOIS Dominique, DE ANDRIA Thierry, BOUDIN Jean-Louis,

Excusés ayant donné pouvoir : M. LEROY Serge à M. LERCH Didier.

Secrétaire de séance : M. Pierrick DOUAY

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier LERCH, Maire.

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus des 10 juillet et 12 août 2020
2. Délégation au Maire pour validation des devis inférieurs à 4 000 €
3. Travaux toiture à l'église
4. Tarifs des concessions du Cimetière
5. Désignations des délégués à l'AFR (Association Foncière de Remembrement)
6. Communication : bulletin d'information, site internet et page Facebook
7. Tarifs et Règlement de la Salle des Fêtes
8. Accueil des nouveaux habitants, nouveaux nés, mariages
9. Subventions aux associations
10. Création d'une commission « Fêtes et évènements »
11. Paiement des heures supplémentaires et des heures d'astreinte
12. Achat des équipements
13. Achat de terrains : aire de jeux et cimetière
14. Rénovation du trottoir rue du Quayet
15. Travaux de voirie (évacuation des eaux pluviales)
16. Droit de préemption urbain
17. Admissions en Non-Valeur (Budget Principal et Assainissement)
18. Dématérialisation des actes
19. Rentrée scolaire
20. Questions diverses.

Point 1 - Approbation des comptes rendus des 10 juillet et 12 août 2020

Les comptes rendus des 10 juillet et 12 août ont été envoyés avec les convocations. Ils sont **adoptés à l'unanimité**.

Point 2 - Délégation au Maire pour validation des devis inférieurs à 4 000 € HT

Il convient de délibérer pour autoriser Monsieur le maire à signer les devis inférieurs à 4 000€ HT après consultation. Pour ceux supérieurs à 4 000€ HT, ils seront présentés au conseil après analyse de la commission d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.

Point 3 - Travaux toiture église

Un devis de l'entreprise LAPOSTOLLE avait été validé par l'ancien conseil municipal pour la réparation de la toiture de l'église pour 1 788,84 € HT. Nous allons contacter M. Lapostolle afin de programmer le chantier.

Point 4 - Tarifs Cimetière

L'ancienne équipe municipale avait décidé en réunion de conseil d'augmenter les tarifs fin 2019 pour les concessions de cimetière de 13 € à 25 € HT/m² mais aucune délibération n'a été prise...

De ce fait, après étude du dossier par le Maire et les adjoints pour modifier la durée des concessions et pour une bonne gestion du cimetière, le Maire propose de supprimer la durée « perpétuité » et de fixer les tarifs comme suit :

- Le prix pour une durée de concession de 30 ans : 13 € HT du m²
- Le prix pour une durée de concession de 50 ans : 20 € HT du m²

Adopté à l'unanimité.

Point 5 - Désignations des délégués à l'AFR (Association Foncière de Remembrement) pour la gestion des chemins agricoles

Monsieur Le Maire rappelle que les élections se font tous les 6 ans, il faut donc élire le nouveau bureau de l'Association Foncière de Remembrement (AFR). Cette association AFR s'occupe de la gestion des chemins AFR avec un budget séparé de celui de la commune. Pour rappel, la commune gère des chemins ruraux et l'AFR gère les chemins AFR de remembrement.

La commune doit proposer 5 personnes volontaires qui siègeront au bureau avec 5 autres personnes désignées par la chambre agriculture.

Après consultation des intéressés, Mr Le Maire propose :

- Monsieur Dominique BOULNOIS,
- Monsieur Frédéric GAFFET,
- Monsieur Dominique DELICOURT,
- Monsieur Jean BLANDUREL,
- Monsieur Marc GOEMAERE

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Corinne BOUTILLIER pour la continuité de l'ordre du jour.

Point 6 - Communication : bulletin, site internet et page Facebook

Le Bulletin communal s'appellera désormais « MAIRIE INFOS » : un exemplaire du projet a été transmis aux conseillers pour une première lecture.

Corinne BOUTILLIER demande si sur la forme, les conseillers ont appréciés. Elle précise que de petites modifications doivent être apportées sur le contenu. Le conseil approuve le format proposé.

Claudie DAMADE et Dominique BOULNOIS ont travaillé sur la mise en page de cette première ébauche. Corinne BOUTILLIER, François QUIGNON Pierrick DOUAY ont participé à l'écriture du bulletin.

Pour information, ce bulletin paraîtra chaque trimestre. La première version finalisée sera soumise avant édition aux conseillers pour validation.

Site internet de la commune : Corinne BOUTILLIER rappelle que le site internet www.allery.fr est administré par elle-même, Claudie DAMADE et Didier LERCH.

Le site regroupe essentiellement les informations générales ou officielles de la mairie : compte-rendu, tableau de permanences, commissions et le prochain bulletin municipal.

Il convient de valider la continuité du site.

Adopté à l'unanimité.

Pages FACEBOOK : Il faut savoir qu'il y a deux pages actuellement. Une page créée par Claudie DAMADE « un avenir pour Allery » pour la campagne électorale. Cette dernière est uniquement

administrée par Claudie DAMADE et n'est pas officielle. Si elle souhaite la conserver, il lui sera demandé d'en changer le nom.

Concernant la page FACEBOOK « commune d'Allery » administrée par la commune, elle est administrée par Pierrick DOUAY, Claudie DAMADE et Corinne BOUTILLIER. Il est proposé de conserver cette page uniquement pour relayer des informations sur la CC2SO, les associations, les animations.

Adopté à l'unanimité.

Point 7 - Tarifs et Règlement Salle des Fêtes

Le règlement a été transmis à l'ensemble des conseillers. Il a été réalisé par Sandrine BOURDON et Véronique GACQUERRE et M Serge LEROY.

Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

Tarifs pour les habitants de la commune :

- Repas banquet 24h : 150€
- A la journée (8/22h) : 100 €
- Journée supplémentaire : 50 €
- Deuil au sein de la commune : la salle est mise à disposition gratuitement

Pour les personnes extérieures à ALLERY :

- Repas banquet : 230€
- A la journée (8/22h) : 130 €
- Journée supplémentaire : 50 €

Forfait électricité en supplément :

- 20€ d'avril à octobre
- 40 € de novembre à mars

Caution :

- une caution principale de 350 €
- une caution pour le ménage de 50 €

Adopté à l'unanimité.

Point 8 - Accueil des nouveaux habitants, nouveaux nés, mariages

Ces actions font partie du nouvel état d'esprit à insuffler dans la commune.

Au sujet des mariages, à l'occasion du dernier mariage, la commune a offert un stylo à chaque marié (celui avec lesquels ils se sont engagés en signant l'acte) et un bouquet pour les témoins féminins.

Nous avons eu un retour des mariés qui ont été très sensibles à ces gestes, ce qui permet aussi d'égayé la salle de mariage. Il est proposé de continuer cette démarche pour les prochains mariages.

Adopté à l'unanimité

Nouveaux nés et baptêmes : il est proposé d'offrir une belle peluche.

Adopté à l'unanimité.

Accueil des nouveaux habitants : il est proposé de recenser les nouveaux habitants, à partir de janvier de chaque année, et d'organiser une rencontre en novembre. Pour 2020, on compte 18 nouveaux foyers.

Il est proposé d'offrir un panier de bienvenue d'une valeur de 40 € à chaque famille. Ce panier serait composé de produits locaux : une bouteille de cidre, de bière, du savon, du miel ainsi que des bonbons, d'un bon d'achat de 15 € et d'un guide sur la commune (informations, associations, petites histoires d'Allery, informations de la CC2SO, la voie verte...) réalisé par la commune.

Concernant le bon d'achat, par mesure d'équité, Dominique BOULNOIS souhaite que soient contactés le restaurant le Pont d'Hure ainsi que les deux pizzerias comme le P'tit Panier (la Chaumière),.

Adopté à l'unanimité.

Point 9 - Subventions aux associations

Dans un souci de cohérence dans les montants attribués, le montant de la subvention proposée aux associations est calculé selon le nombre de manifestations que l'association propose au sein de la commune et par rapport au nombre d'adhérent, sans baisser les montants alloués.

Concernant l'AS2A, un accord avait été passé avec l'ancienne équipe. La subvention a déjà été versée. Elle était fixée à 3 000 € mais l'ancienne municipalité n'a versé que 2 500 € car elle demandait une participation de 500 € à l'AS2A pour l'achat du défibrillateur au stade.

S'agissant d'une dépense dans un équipement communal, il convient de mettre cette dépense à la charge de la commune. Aussi, il est proposé de rembourser ces 500 € à l'AS2A.

Une demande de subvention doit être demandée chaque année par les associations. Le conseil délibérera ensuite sur le montant sous réserve de disposer des comptes sur l'année en cours et de l'organisation d'une journée découverte par chaque association.

La commission propose aux associations de déposer des appels à projet si besoin.

Les subventions suivantes ont été adoptées à la majorité, les membres concernés directement par l'association concernée se sont abstenus lors du vote :

- Harmonie : 2 350 € (Abstention de Lina BONVARLET)
- TTA 1 150 €
- CH'TI DE LA BOULE : 1 500€ (Abstentions de Katia BRAILLY et François RIQUIER)
- Ch'l'insoele : 200 €
Monsieur LEGUAY ne souhaite pas qu'on lui donne une augmentation plus élevée, il demande juste s'il est possible que la commune puisse lui trouver un local pour agrandir leur association. Nicolas JACQUEMARD et Dominique BOULNOIS vont étudier cette demande.
- Cav'Allery : 500€ Le Maire propose de leur octroyer une subvention car ils font plusieurs manifestations dans l'année. Aucune subvention n'a été accordée auparavant. Une journée découverte sera organisée ces prochains jours
- CPG-CATM : 750€ (Abstention de Didier LERCH)
- Souvenir français : 125 € (Abstention de Didier LERCH)
- Amicale des anciens sapeurs-pompiers : Ils n'ont pas souhaité avoir de subvention parce que ces derniers ne veulent pas communiquer leur compte.
- L'association « A TOUT LIRE » : 300 €. Cette association réalise des stages de théâtre à Allery et reçoit sur Airaines et Oisemont pour encadrer des aides à la lecture.

Concernant le TTA, dans la même logique que pour le stade, il conviendra de se rapprocher de l'association pour leur rembourser le remplacement des ampoules à led car il s'agit d'une salle communale et donc d'une dépense communale.

Pierrick DOUAY signale que l'association des Anciens Sapeurs-Pompiers a participé à hauteur de 10€ par jouet en soutien de la coopérative de l'école et que cette association a déjà participé financièrement à la classe verte de l'école.

L'ancien conseil municipal n'apportait pas d'aide concernant le Noël des enfants ni les voyages scolaires. Mme BULLY, directrice de l'école a été informée que le Conseil Municipal serait désormais à l'écoute pour assurer son rôle comme dans les autres communes.

Adopté à la majorité.

Monsieur le Maire remercie les membres de la commission « associations » qui se sont déplacés par binôme pour rencontrer les Présidents d'associations.

Concernant les budgets des associations, Corinne BOUTILLIER rappelle que les élus peuvent aussi apporter une aide à la présentation des budgets.

Point 10 - Création d'une commission fêtes et évènements

M. Jackie THUILLIER (Président du comité des fêtes) ne souhaite pas continuer son activité avec le nouveau conseil municipal.

Il faut malgré tout assurer les festivités car Noël approche.

M. le Maire propose d'animer une nouvelle commission « fêtes et évènements ». Dominique BOULNOIS, Nicolas JACQUEMARD et Pierrick DOUAY sont volontaires pour en faire partie. Des Allérois volontaires pourront en faire partie. Un appel aux bonnes volontés sera fait dans le futur « Mairie infos ».

Parmi les projets à mener par cette commission, les illuminations et les animations de Noël seront prioritaires. Corinne BOUTILLIER informe qu'un inventaire sera fait dans les prochains jours pour faire le point sur le matériel disponible en état de fonctionnement.

Auparavant, l'entreprise GAFFE venait poser ses illuminations en location. Corinne BOUTILLIER propose de faire une étude de coût entre la location et l'achat. Il faudra aussi réfléchir aux dates d'installation et de retrait.

François GUIGNON propose de se laisser une échéance à mi-octobre pour les projets d'animation et d'illumination pour Noël.

Point 11 - Paiement heures supplémentaires et heures d'astreinte

François QUIGNON informe les membres du conseil que les employés communaux récupèrent actuellement les heures supplémentaires effectuées.

François QUIGNON propose de prendre une délibération pour avoir la possibilité de les payer si besoin.

Adopté à l'unanimité.

François QUIGNON propose aux membres du conseil de mettre en place l'indemnité d'astreinte pour la saison de viabilité hivernale (salage des routes) pour les deux employés communaux.

Les agents alterneront les semaines d'astreintes comme l'impose le code du travail. Un agent fera les semaines paires et le deuxième les semaines impaires.

Adopté à l'unanimité.

Thierry DE ANDRIA indique que nous devons être vigilants et que chaque euro sorti doit être financé par un euro rentré.

François QUIGNON répond que toutes ces dépenses ont été intégrées au budget 2020.

Thierry DE ANDRIA indique que l'ancienne municipalité avait confié à Sébastien GRADEL notre lame pour déneiger en premier notre commune, et qu'ensuite la commune lui prêtait cette lame pour qu'il fasse les communes voisines. C'est donc lui qui assurait les opérations de déneigement.

Véronique GACQUERRE précise que des agents qui par exemple finissent normalement à 16h pourraient dépasser les horaires pour faire des heures supplémentaires.

François QUIGNON indique qu'il faut savoir faire confiance aux agents. En effet si des heures supplémentaires sont faites trop souvent, une remise au point sera effectuée. Les heures supplémentaires devront être justifiées par des actions ne pouvant pas être décalées au lendemain.

Point 12 - Achat d'équipements

Achat d'une balayeuse, trois devis sont proposés :

- CASE : 17 332 €
- DEBOFFE : 15 350 € avec brosse de désherbage,
- LAMBIN : 16 097 € sans brosse.

Les membres du conseil municipal décident de valider le devis de l'entreprise DEBOFFE. Pierrick DOUAY rappelle que cet achat a été budgétisé.

Adopté à l'unanimité.

François QUIGNON informe qu'une journée effectuée par une entreprise est de 1 100 €, l'investissement sera donc vite rentabilisé.

Achat écran salle de la mairie

Il s'agit de projeter sur un écran grâce à l'ordinateur pour permettre aux membres des commissions de travailler plus facilement.

Corinne BOUTILLIER informe que Claudie DAMADE nous a fourni 4 devis pour l'achat de l'écran.

Achat d'une benne 3 points

Mme BOUTILLIER expose qu'une benne coûte aux alentours de 450 €.

Corinne BOUTILLIER informe que le lave-vaisselle de la salle communale est à changer, il n'est plus garanti et les frais de réparations sont élevés. Une consultation sera lancée pour l'achat d'un nouveau lave-vaisselle.

Point 13 - Achat de terrains : aire de jeux et cimetière

François QUIGNON informe que la commission a identifié un terrain adapté au besoin. Un accord a été trouvé avec les propriétaires. Il s'agit de la zone en herbe devant le parking du P'tit Panier.

Il faut signaler que les propriétaires ne feront pas de plus-value en vendant le terrain à son prix d'achat. Le terrain doit être divisé et borné.

Des demandes de subventions sont à effectuer. L'effacement des réseaux et la reprise des trottoirs seront intégrés au projet. De même, une réflexion est menée pour intégrer dans l'environnement la cour à matériaux de la commune. En effet, cette dernière gêne l'aspect du centre du village.

François QUIGNON propose de voter pour l'acquisition du terrain pour l'aire de jeu d'environ 400m² à 32€ le mètre carré. Il rappelle que le projet est déjà au budget et faisait partie du programme.

Adopté à l'unanimité.

Didier LERCH évoque l'extension du cimetière. Il convient de prendre une délibération pour confirmer notre intention d'acquisition d'une parcelle de 1034 m².

Pour rappel, l'ancienne municipalité avait proposé l'acquisition au prix de 1 600 €, charge au propriétaire d'indemniser l'agriculteur en place.

Monsieur Le Maire propose de payer directement l'indemnité à l'exploitant. Il propose ainsi d'indemniser l'exploitant pour la somme de 813,44 € selon le barème en vigueur de la Chambre d'Agriculture et des services de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

Point 14 - Rénovation trottoir rue du Quayet

Suite à un orage, une partie trottoir en cailloux Rue du Quayet a été emportée. Il faut souligner qu'à chaque orage, l'ancienne équipe faisait remettre des cailloux par l'entreprise LANGLET (à 8 reprises ces dernières années).

Il est proposé au conseil une solution pérenne qui consiste à reprendre en totalité le trottoir sur 50 mètres. Ces travaux présentent un caractère d'urgence. Un devis a été demandé à l'entreprise LANGLET pour la reprise du trottoir. Coût du devis : 13 518,10 € HT

Adopté à l'unanimité.

François QUIGNON expose qu'en contrebas de Rue de la Carrière (à l'intersection de Rue de Belleville), il y a nécessité d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales par la mise en place d'une bavette en béton. Il conviendrait d'y intégrer une jardinière en briques pour améliorer l'aspect esthétique. Comme il ne s'agit pas de travaux urgents, d'autres devis seront demandés.

Point 15 - Travaux de voirie (évacuation eaux pluviales)

François QUIGNON informe que Claudie DAMADE avait mis une information sur le site internet de la commune sur la collecte des eaux pluviales. Il est rappelé les problèmes d'évacuation des eaux pluviales et les inondations sur plusieurs secteurs de la commune.

Une étude sera menée sur la commune pour tenter d'y remédier en recherchant des solutions économiques viables. Il faut rappeler que les urbanisations successives ont été réalisées sans prendre en compte le traitement des eaux pluviales. Les dispositifs existants semblent devenus insuffisants au regard des quantités d'eau supplémentaire à traiter.

Pierrick DOUAY précise que la société SPEE va intervenir pour curer le réseau d'eaux pluviales. Il est également prévu de réaliser un inventaire et un plan du réseau puisqu'aucune donnée n'existe en mairie.

Point 16 - Droit de préemption urbain

Le droit de préemption urbain est le droit permettant à son titulaire d'acquérir prioritairement les biens immobiliers cédés sur une zone définie au préalable dans la commune.

François QUIGNON informe que l'ancienne équipe municipale avait pris une délibération pour la mise en place du droit de préemption urbain et propose reconduire cette décision.

Adopté à 14 voix pour et 1 abstention (Véronique GACQUERRE)

Point 17 - Admission en Non-Valeur (Budget Principal et Assainissement)

Pierrick DOUAY explique que l'admission en non-valeur consiste à effacer des dettes dues à la commune quand les redevables n'ont plus de revenus. Il signale que l'ancienne équipe municipale avait déjà délibéré mais sans effectuer les écritures comptables. Il convient donc de recommencer.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur :

Pour le budget principal, une dette de 2017 pour 123,60 € et une dette de 2012 à 2015 pour 370 €.

Pour le budget assainissement une dette de 2013 pour 648,35€, et une dette de 30€ pour une personne décédé.

Adopté à l'unanimité.

Point 18 - Dématérialisation des actes

Pierrick DOUAY informe l'assemblée qu'afin de moderniser le fonctionnement de la commune, il est proposé d'autoriser le maire à mettre en place la dématérialisation des actes administratifs et de signer la convention avec l'État. Cela permettra de transmettre tous les actes (budgets, arrêtés, délibérations...) par voie électronique. Actuellement, tout est encore envoyé par voie postale.

Adopté à l'unanimité.

Point 19 - Rentrée scolaire

L'effectif de l'école est de 77 enfants, dont 50 déjeunent à la cantine.

Il y a plus d'enfants que les années précédentes à la garderie de l'école comme à la cantine.

Point 20 - Questions diverses - DROIT D'INITIATIVE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Corinne BOUTILLIER informe le conseil que la CC2SO souhaite reprendre la compétence assainissement en 2022.

Pierrick DOUAY signale au conseil que des travaux sont à mener sur le réseau d'eaux usées rue de Belleville. Lors du dernier orage, le réseau d'eaux usées a débordé dans une propriété privée. Un clapet avait été installé ces dernières années après la boîte de raccordement qui monte en charge et déborde. Un nouveau clapet sera donc installé en amont de la boîte de raccordement dans un regard de visite accessible. Le coût sera supporté par la commune pour moins de 4 000 € estimés.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des riverains se plaignent de nuisances concernant le bruit. Une information sera donc à mener pour rappeler la réglementation en vigueur. François QUIGNON rappelle le devoir d'exemplarité des membres du conseil sur le respect des règles relatives aux nuisances : heures de tonte, interdiction d'utiliser des appareils bruyants pendant les créneaux et jours d'interdiction.

Lina BONVARLET indique qu'un panneau lumineux d'information CC2SO a été installé à Airaines, et demande pourquoi nous n'en avons pas à Allery.

Le Maire répond qu'en 2018 la CC2SO a délibéré pour en installer 9 sur l'ensemble du territoire mais Allery n'a pas été choisi.

Lina BONVARLET demande à Claudie où en est le projet de panneau lumineux d'information.

Claudie DAMADE lui répond que l'étude est en cours.

Thierry DE ANDRIA précise qu'il devient difficile de rouler dans les chemins.

François QUIGNON précise qu'une consultation a été lancée pour la remise en état du chemin d'Hure. Il faudra faire un point sur les chemins en rappelant que les chemins AFR relèvent de la responsabilité de l'AFR et non de la commune.

Katia BRAILLY signale qu'un riverain est venu la voir concernant un chien de type LABRADOR qui aboie constamment et se sauve dans la Rue du Quayet.

Monsieur le Maire indique que les propriétaires ont été prévenus.

Véronique GACQUERRE demande ce qu'est « l'Arti-local »

Corinne BOUTILLIER précise que c'est un évènement proposé aux séniors par la CC2SO.

Dominique BOULNOIS propose à Claudie DAMADE arrivée à 20h45 de revenir sur le sujet concernant les pages FACEBOOK.

Claudie DAMADE indique qu'elle a créé la page « un avenir pour Allery » avant les élections municipales. Cette page est rattachée à son compte FACEBOOK personnel. Elle administre donc cette page toute seule et ne souhaite pas la supprimer.

François QUIGNON rappelle que les deux pages sont quasiment similaires et que la page FACEBOOK de Claudie DAMADE pourrait être considérée comme la page officielle de la commune.

Les conseillers présents font d'ailleurs remarquer qu'ils ne connaissaient pas l'existence des deux pages. Afin d'éviter une confusion, Dominique BOULNOIS demande que Claudie change le nom de sa page. Claudie DAMADE précise qu'elle peut en effet changer le nom de cette page pour plus de clarté.

Claudie DAMADE souhaiterait faire évoluer le site internet : une proposition sera faite pour étudier la création d'un nouveau site au sein de la commission communication.

Pour l'instant, le site internet actuel est conservé. Les conseillers sont invités à se rendre sur la page pour donner leur avis lors de la prochaine réunion.

Monsieur le maire remercie Pierrick DOUAY pour l'élaboration des budgets assainissement et principal, Sandrine BOURDON, Véronique GACQUERRE, Serge LEROY pour le nettoyage de la salle communale, François QUIGNON et François RIQUIER pour la prise en compte rapide des intempéries survenues le 12 août.

Il remercie également tous les membres du conseil pour la mise en place des commissions, ainsi que l'engagement face à la crise sanitaire actuelle.

D.LERCH : « Avant de clore la réunion de conseil, j'aimerais vous faire part de ma décision de mettre fin à ma fonction de Maire tout en gardant mon mandat de conseiller municipal.

Depuis ma prise de fonction le 29 mai dernier, mon état de santé s'est aggravé. Les responsabilités et la charge de travail de Maire sont devenues incompatibles avec mon état de santé. Ce fut une décision difficile à prendre. Je remercie l'ensemble du conseil pour le travail fourni. J'ai entièrement confiance dans l'équipe en place pour mener à bien l'ensemble du programme. Je souhaite donc rester à vos côtés ».

Didier LERCH précise que **le conseil municipal devra donc procéder à de nouvelles élections prochainement.**

Séance levée à 22h13

Pour extrait conforme,
Le Maire de la Commune d'Allery
Didier LERCH